



Faciliter l'accès aux soins,
Défendre notre système de santé :
Quel rôle pour les Associations ?
Quelle place pour nos Adhérents ?

Lyon, 11 MARS 2025



- Promouvoir la Prévention
- Faciliter l'accès aux Complémentaires Santé
- Faire vivre la Démocratie sanitaire



Promouvoir la Prévention

- Agir pour le maintien du lien social.
- Proposer des activités physiques adaptées aux retraités
- Collaborer avec les acteurs sociaux pour la promotion du Bien Vieillir (MSA, Carsat, Retraites complémentaires, ..)

<https://www.pourbienvieillir.fr/>

- Être à coté des Aidants



- Promouvoir la Prévention
- Faciliter l'accès aux Complémentaires Santé
- Faire vivre la Démocratie sanitaire



Faciliter l'accès aux Complémentaires Santé

- Diversités des offres au sein des Association
 - Offres locales : Mutuelle verte, Harmonie Mutuelle, Groupama, Mutualia, Prédica..
 - Offres régionales : Groupama, Mutualia..
 - Offres nationales : Mutualia , Agrica
 - Et pour les retraités les plus modestes : la complémentaire santé solidaire (C2S):
 - <https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/>



Faciliter l'accès aux Complémentaires Santé

▶ **Point d'attention : les nouveaux retraités**

- ▶ Les « jeunes » retraités bénéficient de la portabilité de leur contrat d'entreprise (loi n° 2013-504 du 14 juin 2013)
- ▶ Cotisation « égale »: la première année
- ▶ Cotisation +25% : la deuxième année
- ▶ Cotisation +50% : la troisième année
- ▶ Libre ensuite: très forte augmentation constatée notamment pour les contrats fermés. (l'entreprise dont sont issus les retraités à soit fermé, soit à changer d'assureur, ..)
- ▶ **Cibles potentielles des Assureurs qui développent de nouvelles offres attractives : Agri zen (Agrica), Zen' protect (Mutualia) qui viennent concurrencer les offres Associatives**
- ▶



- Promouvoir la Prévention
- Faciliter l'accès aux Complémentaires Santé
- Faire vivre la Démocratie sanitaire



Faire vivre la démocratie en santé

- Agir concrètement pour améliorer notre système de soins
- INITIATIV'Retraite, au travers de la FNAR bénéficie d'un "agrément en santé » qui permet de :
 - Siéger dans les Unions Régionales d'Associations Agréées en Santé
 - Être désigné comme Représentants des Usagers (RU), dans les Etablissements de soins
 - 50 MANDATS DE RU IR (toutes les régions sauf PACA et Corse) dont 7 en Auvergne-Rhône-Alpes
 - Siéger dans les Conseils de surveillance des hôpitaux, voire celui des ARS



Les représentants des usagers

- ▶ Le Représentant des usagers (RU) est un/une bénévole d'une association de santé agréée
- ▶ Il est proposé par son association pour représenter tous les usagers du système de santé dans les instances d'un établissement de santé (CDU,..), et est nommé par l'ARS pour une durée de 3 ans
- ▶ Il peut siéger également dans différentes instances du système de santé, en charge de la démocratie sanitaire et de la qualité des soins (CPAM, CRSA, CTS, HAS,...).
- ▶ La Commission Des Usagers (CDU) a été instituée par la loi du 4 mars 2002.
- ▶ Sa principale mission est de veiller au respect des droits des usagers et de faciliter leurs démarches.
- ▶ Quatre représentants des usagers siègent au sein de la CDU et ont plusieurs interlocuteurs tels que le directeur de l'établissement, l'Agence régionale de Santé, les professionnels de l'établissement ...
- ▶ Ils participent également aux instances internes de l'établissement : CLIN, CLAN, CLUD, ...

La CDU :

- **Examine les plaintes et réclamations ne présentant pas le caractère de recours gracieux ou juridictionnel et veille à ce que toute personne soit informée sur les voies de recours et de conciliation dont elle dispose.**
- **Contribue par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches.**
- **Rend compte de ses analyses et propositions dans un rapport qui sera transmis à l'Agence Régionale de Santé(ARS) et à la CRSA.**



Rôle, missions, éthique

Les missions du RU, porte parole des patients et de leurs proches dans les instances où il est mandaté :

- **Veiller aux droits** et aux intérêts des usagers
- **S'exprimer au nom:**
 - des malades fréquentant l'établissement
 - des proches (familles et amis qui viennent en visite)
- **Orienter les usagers** vers les bons interlocuteurs au sein de l'établissement
- **Contribuer à la prise de décision** dans le cadre de la politique de l'établissement (participation à la CDU)
- **Informers les usagers** des projets en cours et du fonctionnement de l'établissement
- **Faire entendre leur point de vue aux professionnels** dans l'objectif d'améliorer la qualité de la prise en charge et l'accueil des personnes malades et de leurs proches
- **Développer des partenariats** avec les professionnels pour améliorer la qualité des soins.

L'éthique

- Il a un devoir de discrétion,
- Il doit respecter la vie privée des patients et leur intimité,
- Il est soumis au secret professionnel

Contacters les représentants des usagers

- **Directement** suivant les modalités décrites dans le livret d'accueil de l'établissement
- **En s'adressant :**
 - Au chargé des Relations avec les Usagers et les Associations (CRUA),
 - à l'ARS
 - à France Assos Santé, ou ses représentations régionales



Quelle expérience faut-il avoir pour être RU ?

- Aucune expérience ou connaissance du système de santé ou du système de soins n'est nécessaire :
- Les RU issus d'INITIATIV'Retraite ou de la FNAR sont ... retraités !
- Avant, elles ou ils étaient :
 - À l'APECITA,
 - Dans une coopérative laitière,
 - Secrétaire,
 - Personnel administratif d'Air France,
 - Informaticien chez Philips,
 - Professeur en établissement privé,
 - ...



Et RU dans quels types d'établissement ?

- ▶ Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL)
- ▶ Centre Hospitalier de Condrieu
- ▶ Centre Hospitalier de Pont-de-Vaux
- ▶ Centre Hospitalier de Roanne
- ▶ Centre Hospitalier Intercommunal (Morestel)
- ▶ Centre Hospitalier LUCIEN HUSSEL
- ▶ Centre Hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc
- ▶ Centre Médical Martel de Janville
- ▶ Centre Médical Mutualiste des 7 Collines
- ▶ Centre Sainte-Elisabeth
- ▶ CH Andrevetan
- ▶ CH Beaujolais Vert
- ▶ CH du Pilat Rhodanien (Pelussin)
- ▶ CH MONTGELAS
- ▶ Clinique de la Buissonnière
- ▶ Clinique de la Sauvegarde
- ▶ Clinique du Parc
- ▶ Clinique du Val d'Ouest
- ▶ Clinique Mutualiste Chirurgicale
- ▶ Clinique Part Dieu
- ▶ ENDO LYON SUD OUEST
- ▶ Fondation Alia
- ▶ HAD – Groupement Coopération Sanitaire Santé à Domicile
- ▶ HCL Groupement Sud : CHLS Henry Gabrielle Antoine Charial
- ▶ Hôpital de Beaujeu
- ▶ Hôpital de Saint-Geoire-en-Valdaine
- ▶ Hôpital Privé de la Loire
- ▶ SSR du Val-Rosay
- ▶ SSR KORIAN Le Balcon Lyonnais
- ▶ SSR Le Clos Champirol



En résumé pour être RU ...

- Il faut savoir écouter ... et se faire entendre,



Accompagnement des RU

- INITIATIV'Retraite :
 - Liste des mandats disponibles sur le site de la Fédération
- La FNAR :
 - Aide dans la constitution du dossier et dépôt de la candidature
 - Relation avec les ARS
 - information au travers de la lettre mensuelle Au fil des jours (AFJ)
 - Adresse mail unique de contact : ru@fnar.info
- France Assos santé :
 - Offre de formations
 - Conseils juridiques
 - Groupe de pairs, ..



Autres instances

- Les conseils territoriaux de santé (CTS)
 - ✓ *Veille à conserver la spécificité des dispositifs et démarches locales*
 - ✓ *Participe à la réalisation du diagnostic territorial partagé*
 - ✓ *Contribue au projet régional de santé*
- Les Comités Départementaux de le Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
- La Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) :
 - ✓ *un organe consultatif qui participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé. La CRSA est placée aux côtés de l'Agence Régionale de Santé pour formuler des avis sur la politique de santé régionale.*
- Les Communautés professionnelles de Territoire de Santé :
 - ✓ *regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.*
 - ✓ *Elles ont aussi pour objectif de faciliter l'accès à un médecin traitant.*